

**MEDIATHEQUE L'ALPHA - VENTE DE
LIVRES ET DE REVUES - ANNULATION DE
LA DECISION N°64 DU 4 AVRIL 2017**

N° 2017-D-130

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, la décision n°64 du 4 avril 2017 approuvant la vente de livres et revues le 24 juin 2017 dans les locaux de l'Alpha,

DECIDE

Article 1^{er} – Est annulée la décision n°64 du 4 avril 2017.

Article 2 – Est approuvée la vente de 5 000 livres et revues « déclassés » par les bibliothèques centrale de Saint Martial à Angoulême et de l'Alpha organisée le 24 juin 2017 dans les locaux de l'Alpha.

Article 3 – Les livres seront vendus au prix unitaire de 2 € dans la limite de 30 titres par personne. Les revues seront vendues par lot de 5 à 1 € le lot dans la limite de 30 lots par personne.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12 mai 2017**
Publié ou notifié,
Le **12 mai 2017**